

	Régime à prestations déterminées (PD)	Régime à prestations cibles (PC)	Régime à cotisations déterminées (CD)	Régime de retraite par financement salarial (RRFS)
Clientèle	Tous (Régime le plus commun)	Secteur des pâtes et papiers	Tous	Tous, mais s'adresse en particulier aux travailleurs syndiqués
Type d'acte	Contrat entre employé et employeur	Entente entre un employeur et le syndicat de l'établissement	Contrat entre employeur et l'employé	Convention collective
Qui cotise	Employeur seul ou l'employeur et l'employé	L'employeur	Employeur seul ou l'employeur et l'employé	L'employeur et l'employé
Cotisations	Établies par les actuaires lors de leurs évaluations actuarielles	La cotisation patronale et (parfois) la cotisation salariale sont fixées à l'avance	Cotisations fixées à l'avance dans le contrat	Cotisation de l'employeur fixée à l'avance
Calcul de la rente	Fixé à l'avance selon une formule précise : % salaire x années de service	La rente normale est en fonction de la situation financière du régime	Dépend des sommes totales accumulées par : les cotisations de l'employeur, les cotisations de l'employé, sommes transférées et par les intérêts crédités	Déterminé à l'avance et financé comme si les rentes étaient pleinement indexées
Risque	Le risque financier est assumé par l'employeur	L'employeur ou le promoteur du régime est entièrement responsable de s'assurer que les pensions sont respectées	Les risques sont assumés par les participants	Les participants sont responsables des paiements pour les déficits et des surplus
À la retraite : paiement de la rente	Dépend de l'âge, du statut matrimonial et de la situation financière	Paiement de la rente établie dans l'entente	Le solde peut être utilisé pour : acheter une rente viagère chez un assureur, transférer le solde dans un FVR (fonds viager restreint ?) ou transférer le solde dans un CRI (compte de retraite immobilisé)	De type : salaire de carrière ou rente forfaitaire